



Titulaires présents de l'Agglomération Pays Basque

AIMÉ Thierry	ITHURBURUA Daniel
BERARD Marc	LACARRA Anita
BERTHET André	LAHORGUE Michel
CARRERE Bruno	LASSABE Gilles
CIER Vianney	MAGIS Jean-Noël
COURCELLES Gérard	MAILHARIN Jean-Claude
DAGUERRE-ELIZONDO Marie-Christine	OÇAFRAIN Jean-Marc
DARRIEUX-JUSON Olivier	ROLLING Eric
DELOBEL Marie-Anne	
DUHART Agnès	
GONZALEZ Francis	
HARGUINDEGUY Jérôme	
IRIART Jean-Pierre	
IRIBARNE Pascal	

Excusés Agglomération Pays Basque

AROSTEGUY Maider	GOITY Xalbat
BETAT Sylvie	HARAN Gilles
BURRE-CASSOU Marie-Pierre	KEHRIG COTTENÇON Chantal
CASCINO Maud	LACASSAGNE Alain
DE PAREDES Xavier	LASSERRE Jean-François
ELGART Xavier	LARRALDE André
ELGOYEN-HARITCHET Valérie	MAUROU Hervé
ESPILONDO Pierre	MAZAIN Eric
ETCHEBER Peio	MOUESCA Colette
ETCHEBERRY Jean-Jacques	PARGADE Isabelle
ETCHEMENDY René	SAINT ESTEVEN Marc
EUSTACHE Dany	THICOIPÉ Xabi
GASTAMBIDE Arño	VAQUERO Manuel
GOYHETCHE Ramuntxo	

Titulaires présents de la Communauté de Communes du Seignanx

DUBERT Francis	LESTANGUET Jean-Romain
FICHOT Julien	

Excusés Communauté de Communes du Seignanx

DUFAU Isabelle
PEYNOCHE Gilles

Suppléants présents mandatés par des titulaires

Titulaires excusés	Suppléants désignés
BURRE-CASSOU Marie-Pierre	CURUTCHET Cédric
CASCINO Maud	DUMORTIER Anne
ELGOYEN-HARITCHET Valérie	DULIN Geneviève
ESPILONDO Pierre	GOYHENECHÉ Mikel
ETCHEBERRY Jean-Jacques	ETCHEVERRY Pierre Michel
PARGADE Isabelle	JAUREGUIBERRY Gérard
PEYNOCHE Gilles	MILAN Bruno
THICOIPÉ Xabi	FERNANDEZ Nathalie

Procurations de titulaires excusés à des titulaires

Titulaires excusés	Titulaires désignés
HARAN Gilles	MAILHARIN Jean-Claude

Absents : (CAPB) ALDANA-DOUAT Eneko, BERÇAITS Christian, DURRUTY Sylvie, ECHEVERRIA Philippe, HIRIGOYEN Roland, IHIDOY Sébastien, KAYSER Mathieu, LABÈGUERIE Marc, LASCUBE Grégoire, SORHUET Vincent, (CC Seignanx) BELIN Eva.

Date d'envoi de la convocation : 7 février 2025
Délégués titulaires en exercice : 65 (1 siège vacant)
Membres titulaires et suppléants présents : 33
Membres votants (présents ou représentés) : 34

Président de séance : Marc BERARD, Président
Secrétaire de séance : ROLLING Eric

Le conseil syndical s'est réuni à Ustaritz (Salle du Conseil municipal) le 20 février 2025 à 18h30 et a délibéré sur la question suivante :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.
Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 27/02/2025

OJ n°4 - Finances : Approbation du Compte Administratif 2024

Rapporteur : Bruno CARRERE, Vice-président

Le Compte Administratif constate les réalisations en dépenses et en recettes et les compare aux prévisions budgétaires. Il permet de mesurer les résultats, qui seront affectés par délibération, et de fixer, si nécessaire, le montant des restes à réaliser.

Le Compte Administratif 2024 se résume par section comme suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		58 672,53		135 310,37	0,00	193 982,90
Opérations de l'exercice	638 099,44	603 653,55	232 601,47	213 489,46	870 700,91	817 143,01
TOTAL (A)	638 099,44	662 326,08	232 601,47	348 799,83	870 700,91	1 011 125,91
Résultat de clôture (B)		24 226,64		116 198,36		140 425,00
Restes à réaliser (C)			24 557,25			
TOTAL CUMULE (A+C)	638 099,44	662 326,08	257 158,72	348 799,83	870 700,91	1 011 125,91
Résultat définitif		24 226,64		91 641,11		115 867,75

I. FONCTIONNEMENT

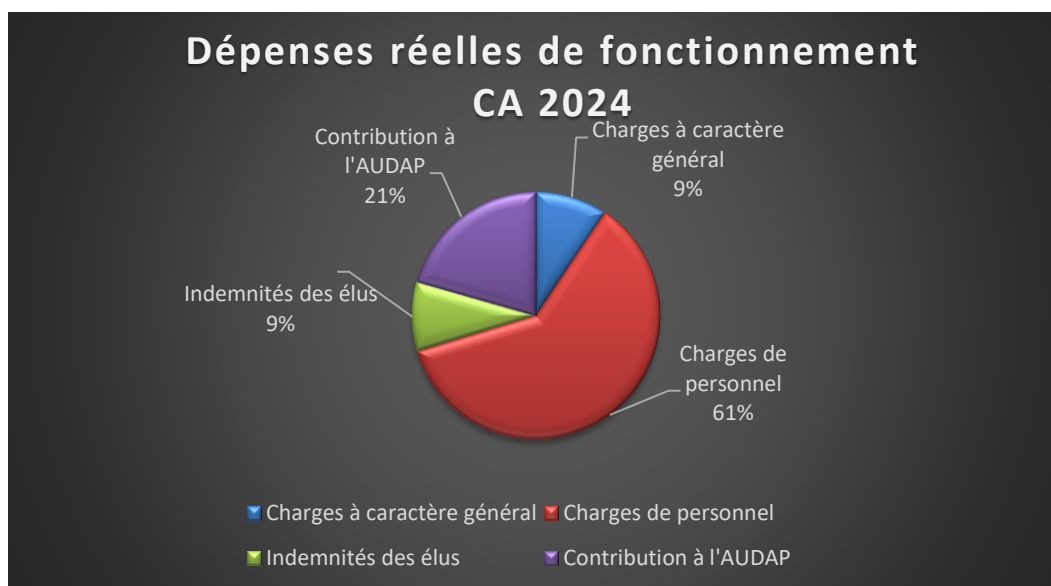
Les dépenses : entre 2023 et 2024, les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de 1,11 %.

Le taux de réalisation pour l'exercice 2024 est de 82,81 %.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
chap		Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution en % CA2022/ CA2023	VOTE 2024	Taux de réalisation 2023 en %
011	Charges à caractère général	51 286,44	45 594,23	-11,10	89 000,00	51,23
012	Charges de personnel	256 592,89	296 410,75	15,52	344 264,24	86,10
65	Indemnités des élus	33 512,13	44 168,67	31,80	54 000,00	81,79
	Contribution à l'AUDAP	150 400,00	100 160,00	-33,40	100 060,00	100,10
	Arrondi PAS	2,06	1,12	-45,63		-
67	Titres annulés (exercices antérieurs)			-		-
	Dépenses réelles	491 793,52	486 334,77	-1,11	587 324,24	82,81
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opérations d'ordre - Amortissement	136 902,83	151 764,67	10,86	155 000,00	97,91
	Dépenses d'ordre	136 902,83	151 764,67	10,86	155 000,00	97,91
	TOTAL (réel + ordre)	628 696,35	638 099,44	1,50	742 324,24	85,96

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.
 Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 27/02/2025



Les charges de personnel (chapitre 012) ont constitué une dépense de 296 410,75 € ; soit 61 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Au 31/12/2024, l'équipe du syndicat est constituée de la façon suivante :

Fonction	Recrutement	Grade / Filière	Coût chargé annuel
Directrice <i>Temps complet</i>	CDI	Ingénieur Principal / Technique	86 k€
Chef de projet <i>Temps complet</i>	CDD de 3 ans Depuis le 01/09/2023	Ingénieur / Technique	60 k€
Chargée de mission/de projet <i>Temps complet</i>	Recrutement statutaire Depuis le 01/12/2014	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe/ Technique	55 k€
Responsable administratif et financier <i>Temps complet</i>	Recrutement statutaire Depuis le 06/12/2021	Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe / Administrative	45 k€
Assistance technique <i>Temps complet</i>	CDD ATA Depuis le 09/10/2023	Technicien territorial / Technique	36 k€

Ces dépenses ont augmenté de 15,52 %, entre 2023 et 2024.

En 2024, la hausse de ces dépenses s'explique par :

- La hausse de 5 points automatiques de tous les agents publics le 01/01/2024 ;
- Le poste d'Assistante technique financé sur l'intégralité de l'année budgétaire ;
- L'avancement de grade du Responsable Administratif et Financier (+ 9 points).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 27/02/2025

Le RIFSEEP, entré en vigueur en octobre 2021, représente pour le volet IFSE (Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise, versement mensuel) un total de 47 694,48 €, et pour le volet CIA (Complément Indemnitaire Annuel, versement annuel) un montant total de 0 € en 2024, en raison du décalage des entretiens annuels à février 2025.

Cette année, la participation de l'employeur à la mutuelle santé (jusqu'à 60 € mensuels par agent concerné) s'élève à un total de 2 795 €.

Au chapitre 65 : la contribution à l'AUDAP et les indemnités et frais des élus

- **La contribution à l'Agence d'Urbanisme s'est élevée à 100 160 €, soit 21 % des dépenses** réelles de fonctionnement. En une année, cela représente une baisse de 33,40 % de la participation du Syndicat auprès de l'AUDAP.

En 2024, l'AUDAP a mené en collaboration avec l'équipe du Syndicat :

- Accompagner l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs
 - Contribuer aux volets biodiversité, paysages, habitat, mobilité et littoral du SCoT
 - Finaliser le volet « commerce » et le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) du SCoT
- Accompagner la finalisation des éléments de diagnostic
 - Finaliser l'Etat Initial de l'Environnement (EIE)
 - Compléter l'analyse de la consommation de l'espace, avec les données 2020 et constituer le décompte « foncier » du SCoT
 - Fournir les données mises à jour concernant le diagnostic socio-économique
- **Les indemnités et frais des élus, ainsi que les cotisations associées, ont représenté 44 168,67 €, soit 9 % des dépenses** réelles de fonctionnement. Le nombre de Vice-présidences a été augmenté de 2 sièges, afin de tenir compte du lancement des PLUi Labourd Ouest et Labourd Est au sein de la CAPB.

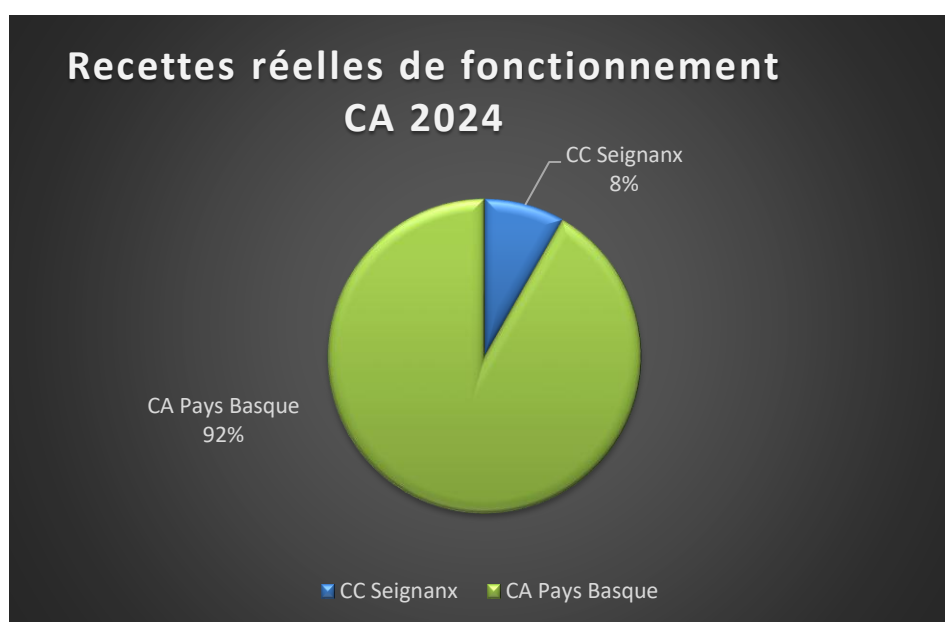
Les charges à caractère général (chapitre 011) ont diminué de 11 % par rapport à l'exercice 2023.

Elles représentent 9 % des dépenses réelles de fonctionnement, pour un total de 45 594,23 €. En 2024, un seul séminaire a été organisé (volet Economie du SCoT), contre deux /an les années précédentes. Car avec la finalisation du projet de SCoT, d'autres types de rencontres ont été prioritaires : réunions avec les PPA, les associations, ainsi que la concertation publique (17 réunions publiques).

Comme l'année précédente, le syndicat a renouvelé son adhésion à plusieurs organismes : Fédération des SCoT, Agence Publique de la Gestion Locale. En 2024, près de 8 000 € ont été consacrés à cette dépense. Cela permet au syndicat d'avoir accès à de nombreuses veilles juridiques et scientifiques, et de bénéficier d'un accompagnement privilégié dans certaines démarches (marché public, par exemple). Cette contribution est significativement similaire à l'exercice 2023.

²Les recettes réelles de fonctionnement ont représenté 540 547,84 €.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
chap		Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution en % CA2022/ CA2023	VOTE 2024	Taux de réalisation 2023 en %	
74	Dotations et participations	535 101,00	540 546,00	1,02	620 546,00	87,11	
75	Autres produits de gestion courante	1,33	1,84	38,35	0	-	
77	Crédits exceptionnels			-		-	
002	Excédent de fonctionnement reporté	58 672,53					
013	Atténuation de charges	430,27		-		-	
	Recettes réelles	535 532,60	540 547,84	0,94	620 546,00	87,11	
042	Opérations d'ordre entre sections	63 121,00	63 105,71	-0,02	63 105,71	100,00	
	Recettes d'ordre	63 121,00	63 105,71	-0,02	63 105,71	100,00	
	TOTAL (réel + ordre)	598 653,60	603 653,55	0,84	683 651,71	88,30	



La participation des membres (chapitre 74) s'est élevée à 540 546 €.

Soit une légère augmentation d'1,02 %. La contribution ayant été maintenue à 1,50 € par an et par habitant, cela s'explique par l'augmentation de l'assiette de contribution, du fait d'une population en hausse.

Participation de la Communauté d'Agglomération Pays Basque	495 799,50 €
Participation de la Communauté de Communes du Seignanx	44 746,50 €

Autres produits de gestion courante : 1.84€ provenant d'arrondis au prélèvement à la source.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

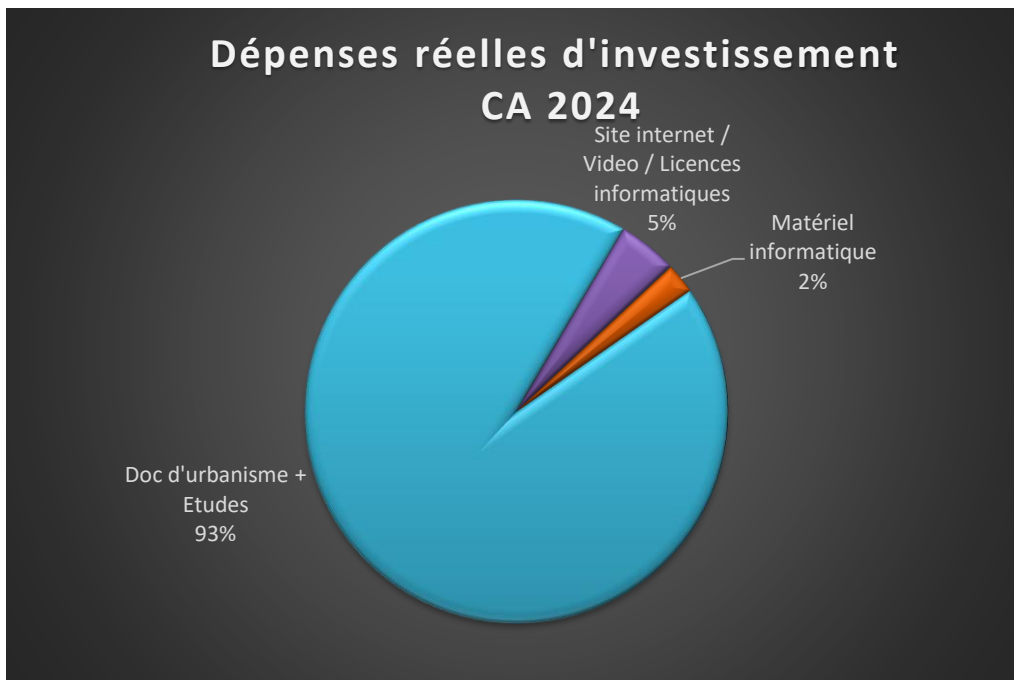
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 27/02/2025

II. INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement ont augmenté de 72,20 % entre 2023 et 2024.
Le taux de réalisation des dépenses d'investissement est de 59,24 %.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
chap		Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution en % CA2022/ CA2023	VOTE 2024	Taux de réalisation 2023 en %
001	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunt et dette			-		-
20	Doc d'urbanisme + Etudes + AUDAP	93 631,95	157 980,91	68,73	248 104,43	63,68
	Site internet / Vidéo / Licences	2 567,95	7 613,71	196,49	25 000,00	30,45
21	Matériel informatique /Mobilier de bureau	2227,52	3901,14	-	13 000,00	30,01
	Dépenses réelles	98 427,42	169 495,76	72,20	286 104,43	59,24
040	Opérations d'ordre - Amortissement	63 121,00	63 105,71	-0,02	63 105,71	100,00
	Dépenses d'ordre	63 121,00	63 105,71	-0,02	63 105,71	100,00
	TOTAL (réel + ordre)	161 548,42	232 601,47	43,98	349 210,14	66,61



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 27/02/2025

Les immobilisations (chapitres 20 et 21)

Les dépenses ont porté sur (par ordre de grandeur) :

– Volet Économie – CCI BPB et UTOPIES (Marché public)	66 796,96 €
– Étude environnementale – OXAO (Marché public)	56 785,20 €
– Modélisation des TVB – Terroiko	18 030,00 €
– Assistance juridique – LGP Avocats	8 400,00 €
– Mise en forme des documents du SCoT – Bixoko	5 382,00 €
– Complément graphique au Littoral – Natan TORRES REJAS	3 375,00 €
– Biodiversité – CEN Nouvelle Aquitaine	2 913,75 €
– Mobilier – MTM et BVR Créations	2 799,86 €
– Les licences ADOBE – ACTUELBURO	2 231,71 €
– Prospective carbone – MEOSS	1 680,00 €
– 3 nouveaux smartphones	1 101,28 €

Au 31/12/2024, plusieurs dépenses prévues seront finalement mandatées en 2025. Ainsi, les Restes à réaliser 2024 sont de 24 557,25 €. Il s'agit de :

- BIXOKO (Mise en page du SCoT) : 12 870 € ;
- LGP Avocats (Assistance juridique) : 6 600 € ;
- Natan TORRES REJAS (Complément au volet Littoral) : 3 150 € ;
- ActuelBuro (Licences informatiques) : 1 115,86 € ;
- BVR Créations (Mobilier) : 821,39 €.

Les recettes :

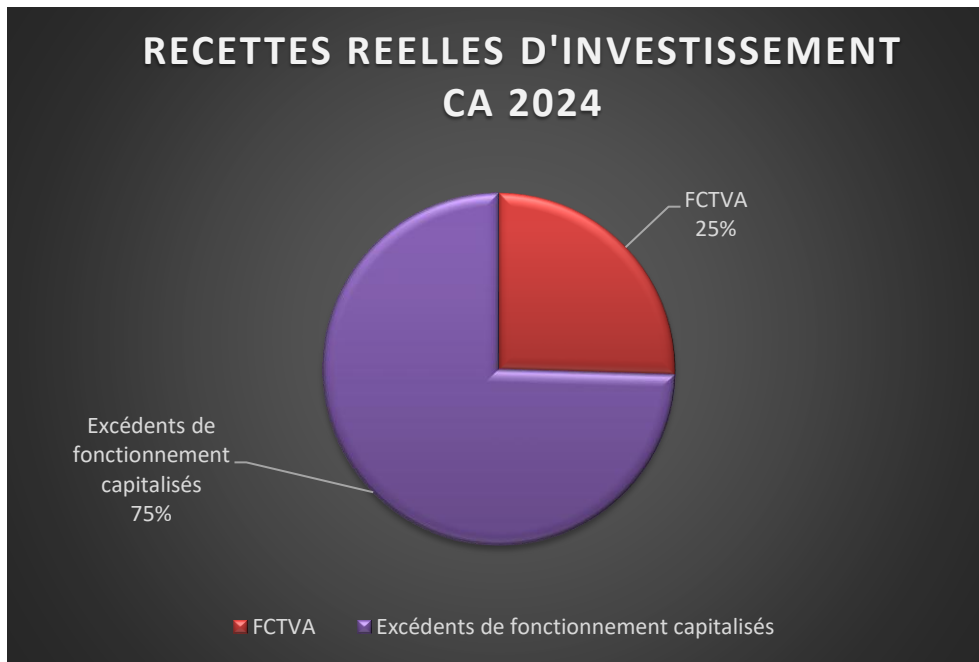
En plus de l'excédent d'investissement reporté (135 310,37 €), deux recettes réelles d'investissement du Syndicat ont été enregistrées : l'excédent de fonctionnement reporté (46 000 €) et le FCTVA (15 724,79 €).

COMpte ADMINISTRATIF 2024 - RECETTES D'INVESTISSEMENT						
chap		Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution en % CA2022/CA2023	VOTE 2024	Taux de réalisation 2023 en %
001	Résultat d'investissement reporté				135 310,37	
1068	Excédent de fonctionnement reporté		46 000,00		46 000,00	
10222	FCTVA	9 945,09	15 724,79	58,12	12 899,77	121,90
13	Subvention Région			-		-
	Recettes réelles	9 945,09	61 724,79	520,66	58 899,77	104,80
021	Virement section d'investissement					
040	Opérations d'ordre - Amortissement	136 902,83	151 764,67	10,86	155 000,00	97,91
	Recettes d'ordre	136 902,83	151 764,67	10,86	155 000,00	97,91
	TOTAL (réel + ordre)	146 847,92	213 489,46	45,38	213 899,77	99,81

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire - Transmis au contrôle de légalité le : 27/02/2025



Les opérations d'ordre budgétaires :

La dotation aux amortissements (reprenant entre autres l'ensemble des dépenses liées à l'élaboration du SCoT Bayonne Sud Landes augmentées de toutes les dépenses d'investissement amortissables depuis 2015) s'est élevée à 151 764,67 €.

La reprise des subventions a représenté 63 121 €.

Un autofinancement de 88 658,96 € a donc été dégagé par ces écritures. Soit une progression de 20 %.

Le Conseil syndical :

➡ **APPROUVE** le Compte Administratif 2024.

Le 2^{ème} Vice-président,
Bruno CARRERE

